

Les laissés-pour-compte de la sécheresse

Cinquante-sept communes des Yvelines, dont Magnanville, Soindres et Bréval, se sont vu refuser la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'été 2009, préalable à toute indemnisation. Au grand désespoir de dizaines d'habitants.

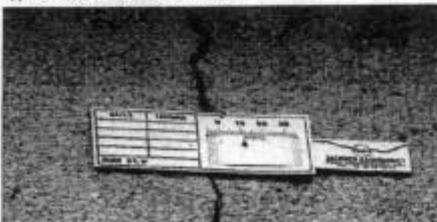
Ils racontent pratiquement tous la même chose : l'apparition sur leurs murs, à l'été 2009, de microfissures qui ne les ont d'abord pas trop inquiétés. Des fissures qui sont allées s'élargissant jusqu'à devenir, parfois, des cassures.

Ils parlent tous de portes-fenêtres qui ne ferment plus, de vitres qui se brisent, de dalles affaissées, de leurs biens devenus invendables, de cet été où « la terrasse a bougé ». Leur malheur est d'habiter une maison édiflée sur une couche d'argile.

Ces habitants attendaient de l'Etat qu'il reconnaisse leurs communes en état de CAT-NAT (de « catastrophe naturelle »), comme ils ont pris l'habitude de dire. Cet espoir a été déçu le 13 janvier dernier, avec la parution au JO d'un arrêté qui excluait 57 communes.



La maire de Perdreauville Suzanne Bieuville, en visite chez Philippe Basset, dont la maison se fissure.



Un témoin sur un mur fissuré, à Perdreauville.



Dans le jardin de M^{me} Rio-Cathelineau à Magnanville, au cours de l'été 2009.

Ces habitants attendent tout, désormais, du recours que déposeront les maires de leurs communes.

Parmi les cinquante-sept communes non reconnues en état de catastrophe naturelle : Perdreauville, Boissy-Mauvoisin, Maule, Orgerus, Longnes, Bréval, Neauphlette, Magnanville, Soindres.



Des dégâts très importants chez cette habitante de Soindres.



Une dalle s'est affaissée dans cette maison de Magnanville.

Des vies qui se fissurent

Nathalie Rio-Cathelineau guettait quotidiennement la parution du *Journal officiel*. La parution, le 13 janvier dernier, de l'arrêté qui refusait à 57 communes du département, dont Magnanville, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, l'a désespérée. Cette jeune veuve, dont la maison, à ossature bois, est l'une des plus touchées, vit une situation particulière : en l'absence d'indemnisation, elle ne peut vendre son bien, fortement dévalué, ni entreprendre des réparations, dont le coût est estimé à plus de 30 000 euros.

« La sécheresse, c'est souvent une

catastrophe humaine et sociale, aussi », explique Michel Romero, le président de l'Association des sinistrés de la sécheresse pour les propriétés bâties dans les Yvelines (ASSPB 78). Un autre habitant de Magnanville dit sa rage de voir sa maison fissurée, un bien qui représente une vie de labeur.

Nathalie Rio-Cathelineau est devenue par la force des choses la plus active des sinistrés : en diffusant un tract dans le quartier des Roussières, puis au-delà, elle a fédéré une vingtaine d'habitants concernés par cette catastrophe.

Contact : sinistres.secheresse2009@hotmail.fr



La maison de Nathalie Rio-Cathelineau, l'une des plus touchées à Magnanville, souffre d'un « décollement de la dalle ».

Cinq communes menacées par le « risque argiles »

Cinq communes des Yvelines – Magnanville, Auteuil-le-Roi, Saint-Nom-la-Bretèche, Bréval et Saint-Cyr-l'Ecole –, ont été enrôlées par l'Etat dans un Plan de prévention des risques naturels (PPRN) en cours d'élaboration. Ce plan doit être mis en œuvre avant la fin de l'année. Dans ces communes pilotes, les risques liés au « phénomène de retrait-gonflement des argiles » sont considérés par les géologues comme très importants.

« Incohérence » de l'Etat

Mais les maires de Mag-



Les maires d'Auteuil-le-Roi, Magnanville et Bréval.

nanville, Bréval et Saint-Nom-la-Bretèche s'étonnent aujourd'hui de ne pas voir leurs communes reconnues en état de catastrophe naturelle pour 2009. Ils y voient une « in-

cohérence » de l'Etat. Sur-tout, ces élus considèrent qu'il y a un risque à intégrer aujourd'hui le PPRN : une fois ce plan adopté, les communes ne seraient plus jamais

reconnues en état de catastrophe naturelle.

« Nous voulons bien admettre que les prochaines constructions soient pénalisées d'un surcoût de 20 000 ou 30 000 euros (surcoût lié à des obligations particulières en matière de fondations, NDLR), mais il faut d'abord que soit réglée la question de l'existant. »

Ces élus ne s'imaginent pas mettre en œuvre un tel plan, qui nécessite en particulier la tenue de réunions publiques, tant que ne seront pas indemnisés les habitants « qui ont vu leur bien fortement sinistré ».

Service Si vous souhaitez paraître dans cette rubrique
01 34 97 95 60

Aluminier agréé **STE RAMIREZ**
FABRICANT POSEUR DE VÉRANDA SANS INTERMÉDIAIRE
Sans déménager, agrandissez votre espace à vivre avec une véranda TECHNAL
www.verandaramirez.fr
Z.I. des Nouveaux - 78840 FRENEUSE - 01 30 93 05 24

Clément de Freneuse FENÊTRES - PORTES
□ Volets roulants et battants
□ Portails, portes de garage
□ Stores de terrasse
3, rue Charles de Gaulle
78 840 FRENEUSE
01 30 93 28 76

CITROEN GARGENVILLE RIVE DROITE AUTOMOBILES
• RÉPARATEUR AGRÉÉ CITROËN
• MÉCANIQUE CABROSSERIE PEINTURE
• ENTRETIEN CLIMATISATION
• VENTES VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS TOUTES MARQUES
CENTRE DE LAVAGE HAUTE PRESSION OUVERT 7J/7 24H/24
21, avenue de Paris
78440 GARGENVILLE
01.30.93.63.12